



mardi 25 février 2025
Stand Drôme - Hall 4

Point
d'étape
de la
démarche

CANDIDATURE DES PAYSAGES CULTURELS DE LAVANDES EN PROVENCE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Grignan (26)

BIENVENUE AU PAYS DE L'OR BLEU !

La lavande, sa couleur à nulle autre pareille et son parfum inimitable façonnent l'identité de nos territoires.

Cet or bleu en plein champ constitue aussi, au même titre que le pastoralisme, une activité irremplaçable qui dessine nos paysages et maintient une dynamique locale avec plusieurs milliers d'emplois directs et indirects dans chacun de nos départements.

La candidature de la lavande au patrimoine mondial de l'UNESCO initiée en 2022 est une juste reconnaissance du travail de nos lavandiculteurs et un levier supplémentaire majeur pour créer de la valeur ajoutée et développer davantage encore le potentiel exceptionnel de cette filière en Provence. C'est pourquoi nous soutenons avec enthousiasme cette démarche !

De l'exploitation des champs de lavande à la création de parfums, en passant par l'aromathérapie et l'apiculture, jusqu'aux saveurs délicatement distillées dans les entremets, la lavande, ou plutôt les lavandes, de par leur diversité, multiplient les atouts, elles sont sources d'activités diverses et de développement dans nos territoires ruraux et de montagne. La lavande est assurément une composante touristique d'exception racontant aux visiteurs traditions, savoir-faire et histoire locale.

L'accession au classement UNESCO est tout autant une aventure humaine qu'un objectif exaltant pour nos trois départements et l'ensemble de la filière lavandicole. Nous avons à cœur que la lavande tienne ses promesses de réussite et nous mettons toute notre énergie pour qu'elle décroche cette précieuse reconnaissance au titre du patrimoine mondial de l'humanité !

Eliane BARREILLE
Présidente
du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

Marie-Pierre MOUTON
Présidente
du Conseil départemental
de la Drôme

Dominique SANTONI
Présidente
du Conseil départemental
de Vaucluse



Chiffres clés

1 600 t

d'huile essentielle
de lavandin (la France
est leader mondial)

90 t

d'huile essentielle
de lavande

Depuis 1981, il existe
une **AOP** huile essentielle
de lavande de
Haute-Provence

2 400 t

de miel de lavandes
en 2023

9 000

emplois directs

17 000

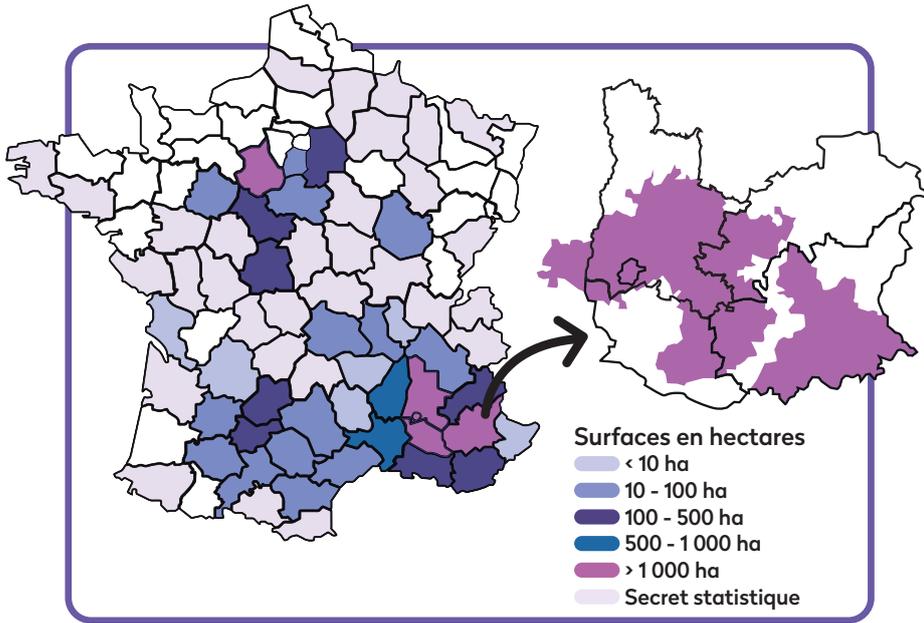
emplois indirects
(en incluant le tourisme)

Les lavandes

Lavandin :
Hybride naturel,
usage en bouquetterie,
parfumerie fonctionnelle
(savonnerie, lessives...)

Lavande fine :
usage en parfumerie fine,
cosmétique, aromathérapie,
gastronomie

RÉPARTITION DES SURFACES LAVANDES ET LAVANDINS (2023)

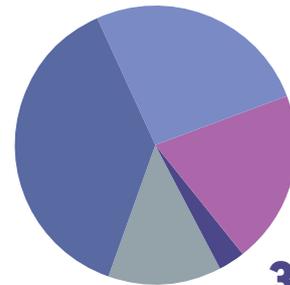


30 653 ha

de surfaces en 2023 en France,
dont 87 % en région
PACA ou AURA

38 %

dans les Alpes-de-Haute-Provence



26 %

dans la Drôme

20 %

dans le Vaucluse

3 %

en Ardèche et
Hautes-Alpes

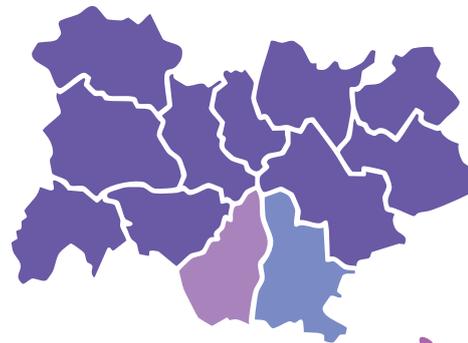
13 %

Autres régions

LES EXPLOITATIONS LAVANDICOLES (2023)

2 198

exploitations lavandicoles en France,
dont 84 % en région AURA ou PACA



931

exploitations en AURA
791 dans la Drôme
103 en Ardèche



909

exploitations en PACA
440 dans les Alpes-
de-Haute-Provence
361 dans le Vaucluse
56 dans les Hautes-Alpes

24 %

des surfaces
de ces départements
sont cultivées en BIO



statistiques : France Agrimer et CPPARM



Plateau de Valensole (04)



Abbaye de Sénanque (84)

CANDIDATURE UNESCO : HISTORIQUE, ORGANISATION ET PERSPECTIVES

L'inscription d'un territoire ou d'une pratique au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue un signe de reconnaissance majeur.

Ce classement exigeant est régi par la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

53 candidatures françaises ont déjà été validées et 33 biens sont à ce jour inscrits sur la liste indicative des biens français, préalable indispensable au classement UNESCO.

Aux territoires principalement concernés par cette candidature que sont les départements des Alpes de Haute-Provence, de la Drôme et de Vaucluse s'ajoutent sur le plan partenarial les Alpes-Maritimes, qui accueillent dans le pays de Grasse un centre mondial de la parfumerie.

La finalité de cette candidature est de contribuer efficacement à la préservation des activités lavandicoles aujourd'hui fragilisées et d'assurer le maintien d'activités essentielles à la vie des territoires concernés. A terme, ce classement doit permettre de consolider et de développer l'ensemble de la filière.

La candidature est dirigée par Nadia Bédar, en lien avec le Ministère de la culture, et abritée par la Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence installée à Forcalquier. Cette association regroupe les principaux acteurs de la filière, y compris les plus grands noms de la parfumerie et des cosmétiques (Givaudan, Mane, Fragonard, Caron...).

La constitution du dossier de candidature se prépare activement grâce à 17 groupes de travail spécialisés : agropastoralisme, apiculture, histoire, environnement, enjeux climatiques, patrimoine culturel immatériel, santé, inventaire du bâti, tourisme culturel, ...

Étapes majeures

Juillet 2022

lancement officiel de la candidature

Décembre 2023

création et AG constitutive de la Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence

Co-Présidents

Francis Vidal, Alain Aubanel, Laurent Depieds

Avril 2026

remise du dossier de candidature sur la liste indicative des biens français

A partir de 2028

dépôt du dossier de candidature au patrimoine UNESCO sur la liste des paysages culturels

Parrains d'honneur de la candidature

Thierry Wasser

maître parfumeur chez Guerlain

et

Jean Mus

architecte et maître paysagiste



LE DÉPARTEMENT

